



Vers la COP 22 : la place du droit et des juristes dans la transition énergétique



■ CASABLANCA, MAROC ■ 4 & 5 NOVEMBRE 2016
À l'Hôtel Golden Tulip Farah, 160 av. de l'armée Royale

BULLETIN D'INSCRIPTION

**RSVP AVANT LE
25 OCTOBRE 2016**

*Symposium international organisé par Ikone Conseil avec Lexis® Maroc
en partenariat avec l'Union Internationale des Avocats*



Partenaires officiels



Présentation

Le Maroc accueillera du 7 au 18 novembre prochains la 22^e Conférence des Parties sur le climat. Cette conférence internationale doit permettre de définir les modalités de mise en œuvre de l'Accord de Paris, adopté à l'issue de la COP 21, en décembre 2015.

Le pays hôte de la COP 22 s'est engagé depuis plusieurs années à développer les énergies renouvelables. La plus grande centrale solaire au monde a ainsi été inaugurée à Ouarzazate en février 2016. Le plus important parc éolien d'Afrique, basé à Tarfaya, est entré en service en décembre dernier. Face au défi du changement climatique, la mise en place d'un nouveau modèle énergétique est en effet une priorité, notamment pour les pays méditerranéens.

Si, depuis le Sommet de la Terre à Rio de Janeiro en 1992, ces rendez-vous internationaux sont des échéances majeures pour l'action climatique et le processus de transition énergétique, les juristes n'ont pas toujours pris la pleine mesure de leurs objectifs et enjeux.

C'est pourquoi, en amont de la COP 22, Lexis® Maroc & Ikone Conseil, en partenariat avec l'Union Internationale des Avocats (UIA), organisent une conférence internationale sur « la place du droit et des juristes dans la transition énergétique ».

Cette rencontre est l'occasion de réunir de nombreux intervenants, tant marocains, africains, qu'internationaux, pour partager leurs expériences et les solutions juridiques permettant d'accélérer ce processus de transition énergétique au Maroc, en Afrique et dans le monde. Quelles sont par exemple les contraintes et opportunités offertes par la fiscalité ? Quels sont les outils à la disposition des États ? Quelles sont les législations actuelles et à venir au Maroc, au Maghreb et en zone OHADA pour développer les énergies renouvelables ? Pourquoi la gestion du foncier doit-elle être une préoccupation majeure ?

La transition énergétique ne se fera pas sans les juristes. Cette conférence leur apportera des réponses quant au rôle qu'ils doivent avoir dans l'élaboration et la mise en œuvre de ce nouveau modèle énergétique.

VENDREDI 4 NOVEMBRE

De la COP 21 à la COP 22. Quels enjeux juridiques ?

9:00 Mots de bienvenue et introduction

Speakers : Mme Souâd El Kohen, Fondatrice, Cabinet Ikone Conseil
• M. Guillaume Deroubaix, Directeur général de LexisNexis MENA
• Me Jean-Jacques Uettwiller, Président de l'Union Internationale des Avocats (UIA) • Me Mohamed Hissi, Bâtonnier du Barreau de Casablanca

9:25 Les enjeux de la COP 22

Speaker : M. Saïd Mouline, Directeur général de l'Agence de Développement des Énergies Renouvelables et de l'Efficacité Énergétique au Maroc (ADEREE)

9:45 Bilan et portée de l'Accord de Paris

- Rappel des enjeux et implications juridiques de l'Accord
- Bilan de la ratification et portée réelle pour les opérateurs publics et privés
- L'efficacité de l'accord de Paris se réduit-il à la mise en place d'instruments juridiques pour la transition énergétique
- Les implications pour l'Afrique

Speakers : Mme Bettina Laville, Conseiller d'Etat, Présidente du Comité 21
• Me Houria Tazi Sadeq, Avocate, Présidente de l'Alliance Marocaine pour l'Eau (ALMAE) et membre du groupe de négociation à la « COP 21 » pour le Maroc

11:00 PAUSE

11:30 La place des juristes dans l'Accord de Paris

- Rappel des enjeux et implications juridiques de l'Accord
- Bilan de la ratification et portée réelle pour les opérateurs publics et privés
- Quelle justice climatique pour l'Afrique ?

Speaker : Me Corinne Lepage, Avocate, cabinet Huglo Lepage, ancien ministre de l'Environnement

12:30 DÉJEUNER

Les nouveaux enjeux politiques, économiques & juridiques de la transition énergétique

14:00 Introduction : de la volonté politique à la régulation juridique, l'évolution de la transition énergétique

Speaker : Me Michel Guénaire, Gide et associés, Directeur du Code de l'énergie LexisNexis

14:30 Les véhicules juridiques de la conduite environnementale (inventaire des outils à la disposition des États : de la prévention à la sanction)

- Les textes internationaux
- Les textes nationaux (Focus Maroc, Maghreb et OHADA)
- La maîtrise du foncier, un enjeu juridique majeur

Speakers : Me Evguenia Dereviankine, Associée UGGC
• Me Mustapha Zine, notaire à Casablanca • Mme Mounia Tagma, consultante, ancienne responsable chez Holding d'Aménagement Al Omrane - ministère de l'Habitat

16:00 PAUSE

16:15 Transition énergétique en Afrique : les contraintes et les opportunités offertes par la fiscalité

Speakers : Me Marc Veillot • Me Pierre Marly • Me Deana d'Almeida, CMS Bureau Francis Lefebvre

17:15 Financement

Structuration et enjeux d'une émission obligataire climat

Speakers : Mme Samia Ben Mebarek, Chargée de financements senior, Agence française de développement • Mme Natalie Picard, Juriste senior, Agence française de développement

Le financement responsable

Speaker : M. Otmane Bennani Smires, Directeur juridique exécutif OCP

PARTENAIRES



SAMEDI 5 NOVEMBRE

Les enjeux juridiques du développement des énergies renouvelables

9:00 Introduction : le rôle de la programmation pluriannuelle des investissements énergétiques des Nations. Agir sur le mix énergétique et définir un modèle énergétique

Speaker : Mme Amina Benkhadra, Directrice générale de l'Office National des Hydrocarbures et des Mines du Maroc (ONHYM), ancienne ministre de l'Énergie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement

9:30 État des lieux de la réglementation en Afrique

- Focus Maroc et Égypte
- Focus Algérie
- Focus Tunisie
- Focus Zone OHADA

Speakers : Me Hugues de La Forge, associé chez Holman Fenwick Willan • Me Souhir Kaddachi, avocat au Barreau de Tunis (UIA)
• M. Guemaoui Akli, ancien directeur central au ministère de l'Environnement chargé de la planification et des statistiques - Algérie
• M. Achille Ngwanza, docteur en droit, expert de l'Académie des industries extractives de la CEMAC (communauté économique et monétaire de l'Afrique Centrale)

11:15 PAUSE

11:30 Développement solaire : le cas du parc solaire de Ouarzazate

Speaker : Agence marocaine de l'énergie Solaire (Masen) (sous réserve)

12:45 DÉJEUNER

Le rôle des juristes dans la transition énergétique : perspectives de développement

14:00 Le contentieux, levier de pression face aux États

Speaker : Me Christian Huglo, Avocat, Cabinet Huglo Lepage, Directeur du Code de l'environnement LexisNexis

15:30 Table ronde : les opportunités de l'économie verte en Afrique. Quelle place pour les juristes ?

Speakers : Panel d'échanges entre juristes marocains, africains et français présidé par Me Uettwiller et Mme Houria Tazi Sadeq

16:15 Rapport de synthèse

16:45 Conclusion par une personnalité politique marocaine

**RSVP AVANT LE
25 OCTOBRE 2016**

INTERVENANTS

Me Mohamed Hissi

Bâtonnier du Barreau de Casablanca

M. Guemaoui Akli

Ancien directeur central au ministère de l'Environnement chargé de la planification et des statistiques - Algérie

Me Deana d'Almeida

CMS Bureau Francis Lefebvre

Mme Amina Benkhadra

Directrice générale de l'Office National des Hydrocarbures et des Mines (ONHYM), ancienne ministre de l'Énergie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement - Maroc

M. Otmame Bennani Smires

Directeur juridique exécutif OCP

Mme Samia Ben Mebarek

Chargée de financements senior, Agence française de développement

Me Evguenia Dereviankina

Associée UGGC

M. Guillaume Deroubaix

Directeur général de LexisNexis MENA

Mme Souâd El Kohen

Fondatrice, Cabinet Ikone Conseil

Me Michel Guénaire

Gide et associés, Directeur du Code de l'énergie LexisNexis

Me Christian Huglo

Avocat, Cabinet Huglo Lepage, Directeur du Code de l'environnement LexisNexis

Me Souhir Kaddachi

Avocat au Barreau de Tunis (UIA)

Me Hugues de La Forge

Associé chez Holman Fenwick Willan

Mme Bettina Laville

Conseiller d'Etat, Présidente du Comité 21

Me Corinne Lepage

Avocate, cabinet Huglo Lepage, ancien ministre de l'Environnement - France

Me Pierre Marly

CMS Bureau Francis Lefebvre

M. Saïd Mouline

Directeur général de l'Agence de Développement des Énergies Renouvelables et de l'Efficacité Énergétique au Maroc (ADEREE)

M. Achille Ngwanza

Docteur en droit, expert de l'Académie des industries extractives de la CEMAC

Mme Natalie Picard

Juriste senior, Agence française de développement

Mme Mounia Tagma

Consultante, ancienne responsable chez Holding d'Aménagement Al Omrane - ministère de l'Habitat

Me Houria Tazi Sadeq

Avocate, Présidente de l'Alliance Marocaine pour l'Eau (ALMAE) et membre du groupe de négociation à la « COP 21 » pour le Maroc

Me Jean-Jacques Uettwiller

Président de l'Union Internationale des Avocats (UIA)

Me Marc Veuillot

CMS Bureau Francis Lefebvre - Maroc

Me Mustapha Zine

Notaire à Casablanca

Représentant du Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE) du Maroc

Agence marocaine de l'énergie Solaire (Masen) (sous réserve)

Bulletin d'inscription

Vers la COP 22 : la place du droit et des juristes dans la transition énergétique
Casablanca, Maroc 4 & 5 novembre 2016

Tarifs (Tout inclus - TVA 20%)

- Je suis client Lexis® Maroc 1900 DH^{HT}
- Je suis membre de l'UIA (à jour de cotisation) 1900 DH^{HT}
- Je ne suis pas client Lexis® Maroc 2500 DH^{HT}

CONTACT : Souâd El Kohen
TÉL. : +212(0)5 22 25 58 42
EMAIL : s.elkohen@ikoneconseil.ma
marketing.communication@lexisnexis.fr

Coordonnées

SOCIÉTÉ/CABINET/ÉTUDE

MME Mlle M.

NOM/PRÉNOM

TÉL.

FAX

E-MAIL

ADRESSE

CODE POSTAL

VILLE

ADRESSE DE FACTURATION SI DIFFÉRENTE

Frais de participation

Sont compris :

- 2 jours de symposium International
- Pauses-café
- 2 déjeuners-buffet

Règlement

- Ci-joint par chèque bancaire à l'ordre de IKONE Conseil

A retourner à :

IKONE Conseil - Mme Hanane El Outmani

Mail : h.eloutmani@ikoneconseil.ma

Fax : +212 (0)5 22 98 27 77

Courrier : 5, rue Assaâd Ibnou Zarara, Casablanca,

Tél. : +212 (0)5 22 25 58 42 / 43

- Par virement bancaire. Coordonnées Bancaires :
Banque Populaire - Agence : Massira - Casablanca
Code IBAN/190 780 21211 9570300 0008 19
Code SWIFT : BCPOMAMC

DATE, CACHET & SIGNATURE

CONDITIONS GÉNÉRALES DE PARTICIPATION

A réception de l'inscription, une lettre de confirmation est adressée au signataire. A l'issue du symposium, une facture valant convention de formation et une attestation de présence sont adressées au participant.

Toute demande d'annulation d'une inscription doit être notifiée par écrit à Ikone Conseil et lui parvenir au moins 10 jours avant le début du Symposium. Pour toute annulation effectuée moins de 10 jours avant ou en cas d'absence du participant, une facture de 100% du prix du Symposium sera adressée à l'entreprise inscrite. Les remplacements de participants sont admis sous réserve d'appartenir à la même entreprise. Le nom et les coordonnées de ce nouveau participant doivent être confirmés par écrit à Ikone Conseil.

Ikone Conseil se réserve le droit d'ajourner une session, au plus tard 10 jours avant le début de celle-ci, si le nombre de participants prévu est jugé insuffisant.